

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC**

043-214301624-20240412-DEL2024\_68-DE  
RETOURNAC 2/2025

**N° 2024/068**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

**Absents excusés représentés :**

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice : 22  
 Nombre de membres présents : 16  
 Nombre de procurations : 6  
 Nombre d'absents : 0

**Objet : AFFAIRES FINANCIERES – ITE de La Filature – Attribution des marchés**

Monsieur ABRIAL, adjoint informe les membres du conseil municipal de la consultation passée en procédure adaptée pour un marché concernant le programme de travaux de rénovation thermique de la Filature. La date limite de réception des candidatures était fixée au 22 novembre 2024 à 10H.

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable ayant étudié le tableau d'analyse et de classement des offres et approuvant le choix de l'entreprise dont l'offre est la mieux-disante au vu des critères de jugement tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- les conditions financières (60%),
- et les conditions techniques (40%).

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les marchés aux entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses.

Désignation prestation	Entreprise - Domicile	MONTANT €HT	MONTANT €TTC
<b>LOT 1 – Menuiseries extérieures</b>	<b>Pas d'offre</b>		
<b>LOT 2 - Serrurerie</b>	<b>Entreprise : RC METAL</b> Adresse : ZI La Chaud – Rue de l'Industrie 43130 RETOURNAC SIRET : 879 909 349 00018	7 840.00	9 408.00
<b>LOT 3 – Plâtrerie - Peinture</b>	<b>Entreprise : PEPIER CHARREL</b> Adresse : 16 rue de Saint Didier 43600 SAINTE SIGOLENE SIRET : 384 222 089 00029	135 627.44	162 752.93
<b>LOT 4 – Chauffage</b>	<b>Entreprise : EURL PROGEO</b> Adresse : 11 ZA de Chambaud 43620 SAINT ROMAIN LACHALM SIRET : 511 470 619 00038	85 636.13	102 763.36

**AR Prefecture**

<b>LOT 5 - Electricité</b>	Une seule offre au-dessus de l'estimation du MOe	043-214301624-20240412-DEL2024_68-DE
		le 03/02/2025

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ✚ Attribue les marchés à procédure adaptée concernant le programme de travaux de rénovation thermique de la Filature aux entreprises citées ci-dessus,
- ✚ Hormis pour les lots 1 et 5 déclarés infructueux, pour lesquels il est décidé de relancer une consultation,
- ✚ Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025,
- ✚ Autorise Madame le Maire à signer les marchés et toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Patricia GOUDARD**

